

Canicule : EDF pourrait abaisser sa production nucléaire et arrêter un réacteur

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 14 minutes

Écouter cet article 

00:00/02:08 



EDF a aussi mis en garde sur de possibles «restrictions de production» à la centrale de Saint-Alban en Isère. GONZALO FUENTES/REUTERS

La filière française d'électricité a récemment vu ses résultats plonger avec une perte de 5,3 milliards d'euros au premier semestre.

EDF pourrait être contraint d'abaisser sa production nucléaire ces prochains jours et même arrêter un réacteur de la centrale du Tricastin (Drôme) en raison des températures élevées des fleuves, alors que la France traverse une nouvelle canicule. *«En raison des prévisions de températures élevées sur le Rhône, des restrictions de production sont susceptibles d'affecter le site de production nucléaire de Tricastin à partir du 6 août 2022 pouvant aller jusqu'à l'arrêt d'une tranche»*, indique le producteur d'électricité dans un message destiné aux marchés.

«*Cependant une production d'au moins 400 MW devra être assurée avec le maintien de 2 tranches couplées pour contraintes réseau*», précise l'entreprise. Tricastin compte 4 réacteurs de 900 MW chacun. EDF avait déjà prévenu, depuis vendredi, que la production de la centrale pourrait être affectée en raison de l'échauffement des cours d'eau, utilisés pour refroidir les réacteurs. «*À date, seul le réacteur n°2 de Tricastin a modulé sa puissance afin de respecter son arrêté de rejets (à deux reprises durant quelques heures le 29 et le 31 juillet)*», indiquait un porte-parole mardi après-midi.

Combiner efficacité avec respect de la faune et la flore

EDF a aussi mis en garde sur de possibles «*restrictions de production*» à la centrale de Saint-Alban (Isère), elle aussi sur les bords du Rhône, avec toutefois une production minimale également prévue. De telles restrictions sont aussi envisagées à la centrale de Golfech (Tarn-et-Garonne) en raison cette fois de prévisions de températures élevées pour un autre fleuve, la Garonne.

Chaque centrale a ses propres limites réglementaires de température de rejet de l'eau à ne pas dépasser, afin de ne pas échauffer les cours d'eau environnants et d'en protéger la faune et la flore. Les centrales pompent en effet l'eau pour le refroidissement des réacteurs, avant de la rejeter. La réglementation prévoit de possibles dérogations temporaires sur certains sites et de telles dérogations ont été accordées récemment à quatre centrales pour qu'elles puissent fonctionner pendant les fortes chaleurs.